

ASSOCIATION FRANÇAISE
DU SYNDROME D'ANGELMAN
www.angelman-afsa.org

ASSEMBLEE GENERALE 2016 Procès-verbal

L'an deux mille seize, le samedi deux avril, les membres de l'Association Française du Syndrome d'Angelman – AFSA se sont réunis sur convocation du Conseil d'Administration.

L'assemblée est présidée par Denise Laporte, en sa qualité de Présidente de l'association.

La Présidente constate que 76 membres sont présents et 4 sont représentés ; le nombre total de voix est ainsi de 80. La Présidente déclare alors que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Puis la Présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Présentation du rapport d'activités 2015
- Présentation du rapport financier 2015
- Vote du rapport d'activités 2015
- Vote du rapport financier 2015
- Présentation des candidats au Conseil d'Administration pour 2016 2018
- Election des membres du Conseil d'Administration pour 2016 2018
- Accord de délégation de gestion des comptes en banque de l'association

Elle donne ensuite lecture du rapport d'activités sur la période 2015, et ouvre les débats. Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, la Présidente, ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport d'activités de l'association sur la période 2015, l'Assemblée Générale approuve ledit document tel qu'il lui a été présenté.

Cette résolution est votée à l'unanimité des votants présents et représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport financier relatif aux comptes de l'association pour l'exercice 2015, l'Assemblée Générale approuve ledit document tel qu'il lui a été présenté. Dès lors, quitus de sa gestion est donné au trésorier pour l'exercice écoulé. Après présentation du budget de l'exercice 2016, l'Assemblée Générale approuve ledit budget tel qu'il lui a été présenté.

Cette résolution est votée à l'unanimité des votants présents et représentés.

AFSA

81 rue Réaumur 75002 Paris – France Tél 01 77 62 33 39 Fax 01 77 62 47 43

contact@angelman-afsa.org

TROISIEME RESOLUTION

Après rappel par Madame la Présidente que 16 sièges sont à pouvoir, il est procédé à l'élection des administrateurs à mains levées.

Sont déclarés régulièrement élus à l'unanimité des 80 votants présents et représentés :

- Denise Laporte
- Nicolas Viens
- Aline Paillette
- Lara Hermann
- Louise Compain
- Annabelle Wayaffe Boronat
- Catherine Kerbrat
- Cathy Rieb
- Sylvia Roeser
- Stéphanie Boutemy
- Virginie Raymond
- Mathilde Suc Mella
- Magali Barthère
- Gérard Viens
- Sophie Bregeon D'Eaubonne
- Delphine Pion

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée désigne Madame Denise Laporte, Mme Bénédicte Ouley et Mme Aline Paillette comme personnes habilitées à gérer les comptes en banque de l'Association.

Cette résolution est votée à l'unanimité des 80 votants présents et représentés.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et le secrétaire.

Date et heure :

Denise Laporte, Présidente Nicolas Viens, Secrétaire

